



**Mairie de l'Île Bouchard**

**Arrêté portant interdiction  
De stationnement et circulation  
Parking de la Guebrie**

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 225 ;

Considérant la demande présentée par Monsieur CLAVEAU Kévin des services techniques de l'Île Bouchard dans le but de réaliser des travaux de peinture sur le parking de l'EHPAD André Georges Voisin à la Guebrie 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement sur le parking de l'EHPAD ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le vendredi 29 septembre 2023 de 08 heures à 17 heures sur le parking de l'EHPAD André Georges Voisin à la Guebrie 37220 à l'Île Bouchard.

**Article 2 :**

La signalisation nécessaire sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 3 :**

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, Madame DELAUNAY Jeannie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 18 septembre 2023

Arrêté n° 2023-09-166	
PUBLIÉ LE	18/09/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU

